

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 15 avril 2024
DELIBERATION n°2024_04_05

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS – ANNEE 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	27	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) --- Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Florence VILLAIN - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Marline LLEU) - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Kévin BAYNAUD (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN Florence DURRIEU			
Absents : Pascal MAGINOT, Eric BERNARDIN, Éric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY			

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 9 avril 2024	Télétransmission en préfecture le :
Affichage de la convocation le : 9 avril 2024	n°: 017-200041614-20240415-2024_04_05-DE Date de publication sur le site Internet : 29 AVR. 2024

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS – ANNEE 2024

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 avril 2024,

Monsieur Jean GORIOUX, Président dit qu'il convient d'arrêter des prévisions pour les contributions de la Communauté de Communes Aunis Sud à divers organismes de groupements au titre de l'année 2024, comme suit :

Propositions d'attribution de contributions diverses :

• Syndicat Mixte Cyclad	3 362 000 €
• Syndicat Mixte Soluris	8 600 €
• Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (125 000 € + prévision de reversement de taxe de séjour de 95 000 €)	220 000 €
• Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	55 983,41 €
• Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	165 €
• Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
• Syndicat Mixte Charente Aval	180 625 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	4 970 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	150 355 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	26 540 €

Monsieur Jean GORIOUX indique que le montant des contributions prévisionnelles auprès des organismes extérieurs atteint 4 012 438,41 euros au titre de l'année 2024.

Monsieur Jean GORIOUX présente également le montant 2024 des subventions d'équilibre à verser au budget annexe Pépinière Agroalimentaire : 124 237 € et au budget annexe Bâtiments Relais : 21 285 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter des prévisions suivantes comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2024 :

• Syndicat Mixte Cyclad	3 362 000 €
• Syndicat Mixte Soluris	8 600 €
• Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	220 000 €
• Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	55 983,41 €
• Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	165 €
• Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
• Syndicat Mixte Charente Aval	180 625 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	4 970 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	150 355 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	26 540 €
- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière Agroalimentaire pour l'exercice 2024 à la somme de 124 237 €.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024

- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Bâtiments Relais pour l'exercice 2024 à la somme de 21 285 €.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 avril 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024